

**PLAINE  
COMMUNE  
S'ENGAGE  
POUR LE TRI**



**TRIONS  
POUR PRÉSERVER  
LA PLANÈTE  
ET SES  
RESSOURCES**

**TRIER** **MODE D'EMPLOI**  
**SES DÉCHETS**  
**ALIMENTAIRES**

Plus d'informations sur  
[plainecommune.fr/trier-ses-dechets/](http://plainecommune.fr/trier-ses-dechets/)



# POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES?

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST :  
**30 %**  
DE NOTRE POUCELLE  
ET **70 %** D'EAU.

Non triés, ils sont incinérés, ce qui revient à brûler de l'eau !



Trier et déposer ses déchets alimentaires dans une borne permet de :

- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les déchets incinérés ou enfouis ;
- ▶ Produire des énergies renouvelables françaises (gaz, chaleur, biocarburant, électricité) grâce à la méthanisation ;
- ▶ Fabriquer du compost pour les agriculteurs limitant l'utilisation de fertilisants pétrochimiques importés ;
- ▶ Créer de l'emploi avec ses nouvelles filières de collecte et de traitement.

# COMMENT ÇA MARCHE?

**1** ▶ À la maison, je trie mes déchets alimentaires dans le contenant que je choisis, par exemple une boîte réutilisable.



**2** ▶ Tous les deux ou trois jours, je dépose mes déchets alimentaires en vrac dans la borne la plus proche de chez moi.

Carte des bornes disponibles ici :  
<https://plainecommune.fr/trier-ses-dechets/>  
Flashez le QR code au dos



**3** ▶ Je lave mon contenant ou je le passe au lave-vaisselle. C'est reparti pour un tour !

## CONSEILS PRATIQUES

- ▶ Garder le contenant fermé entre chaque utilisation ou le stocker dans le frigo.
- ▶ Rincer le contenant ou le passer au lave-vaisselle entre chaque utilisation.
- ▶ Penser à vider le contenant tous les deux ou trois jours. Profitez-en pour faire votre marche régulière !
- ▶ Placer des morceaux de cartons ou de boîtes d'œuf au fond du contenant pour absorber les jus.

Tout cela permettra d'éviter des mauvaises odeurs et l'apparition des moucheron.



# L'ART DE BIEN TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES !



## À METTRE

- ▶ **Déchets de préparations :**  
Épluchures de légumes et de fruits
- ▶ **Coquilles d'œufs et de fruits secs**
- ▶ **Restes de repas :**  
Plats, sauces, féculents, os, découpes et restes de viandes, charcuteries, arrêtes et restes de poisson, crustacés, restes de fromage, pain sec, pâtisseries, fleurs, etc.
- ▶ **Les produits alimentaires périmés sans emballage :**  
légumes, fruits, viandes, charcuteries, poissons, laitages et pâtisseries...
- ▶ **Autres :**  
thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes et essuie-tout...



## À NE PAS METTRE

- ▶ Emballages en plastique, bouteilles et contenants en plastique
- ▶ Litière animale
- ▶ Vaisselle jetable
- ▶ Sachet de thé en plastique ou avec une agrafe
- ▶ Les déchets verts : déchets de jardin, tonte de pelouse, produits d'élagage...
- ▶ Les huiles
- ▶ Les coquilles de fruits de mer
- ▶ Les lots de produits emballés
- ▶ Les cagettes en bois



## COMMENT DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

en vrac ou dans un sac kraft ou un sac transparent compostable



(Norme NFT 51-800 ou "Ok compost home").

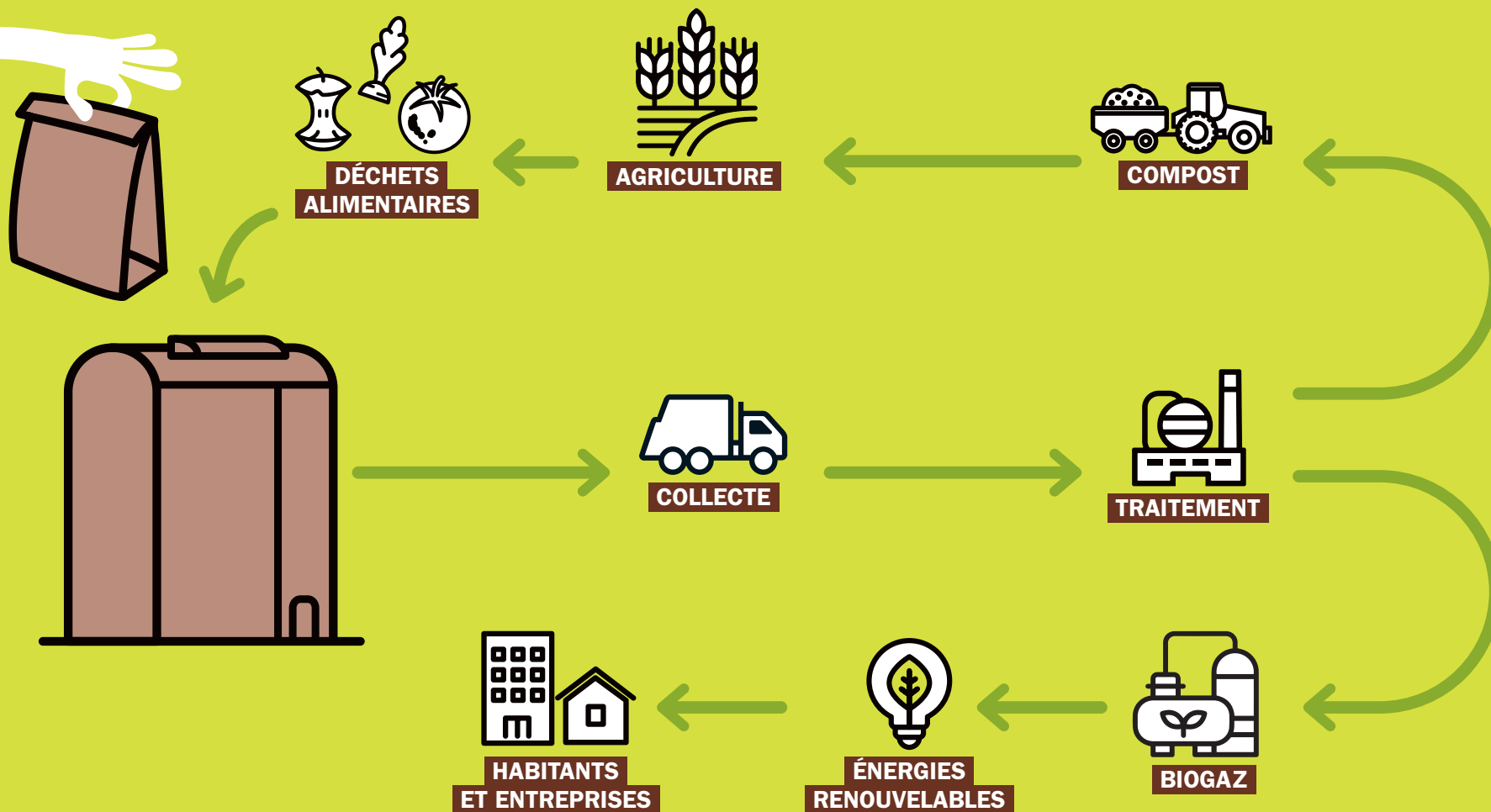


# QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ALIMENTAIRES?

## À SAVOIR !



- Les déchets alimentaires sont **prétraités** sur un site **à proximité** puis transportés vers des méthaniseurs ou des sites de compostage.
- **53 % des déchets alimentaires sont valorisés** dans la région Île-de-France et le reste dans les régions proches.



# LE TRI EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

Votre geste de tri contribue  
à **économiser**  
des ressources naturelles,  
à **éviter** le gaspillage  
et à **limiter** les pollutions.

Plus d'infos sur

► [plainecommune.fr/trier-ses-dechets/](http://plainecommune.fr/trier-ses-dechets/)

